



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P044_2024

Date : 01/02/2024

OBJET : Réhabilitation-extension d'INTECHMER - Cherbourg-en-Cotentin - Lots 5 et 17

Exposé

Dans le cadre du projet de réhabilitation et d'extension de l'Institut National des Sciences et Techniques de la Mer (INTECHMER), l'Agglomération du Cotentin a lancé deux procédures répartissant les 21 lots de l'opération, conformément aux dispositions de l'article R.2123-1 2° du Code de la Commande Publique avec 6 lots lancés suivant une procédure adaptée et 15 lots suivant un appel d'offres ouvert.

A l'issue de la procédure d'appel d'offres ouvert, 6 lots non attribués ont été relancés par le biais d'un nouvel appel d'offres ouvert.

Sur ces 6 lots, le lot 5 « Couverture-étanchéité » et le lot 17 « Installation photovoltaïque », après réception d'offres irrégulières et déclaration sans suite pour cause d'infructuosité, ont fait l'objet d'une procédure avec négociation.

Après examen, analyse, négociation et classement des offres, il est proposé de signer les marchés qui ont été attribués par la Commission d'appel d'offres du 18 janvier 2024, avec les entreprises ci-dessous :

Numéro et intitulé du lot	Nom de l'attributaire
lot 5 « Couverture-étanchéité »	SMAC
lot 17 « Installation photovoltaïque »	ETABLISSEMENT LAMOUR

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2023_082 du 29 juin 2023 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°6,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant l'arrêté du Préfet de la Manche du 4 novembre 2016 portant création de la Communauté d'agglomération du Cotentin,

Considérant les décisions d'attribution prises à l'unanimité par la Commission d'Appel d'Offres en date du 18 janvier 2024,

Décide

- **De signer** les marchés publics pour la réhabilitation-extension d'Intechmer à Cherbourg-en-Cotentin avec les entreprises suivantes :
 - **Lot 5 - Couverture - étanchéité** : Entreprise **SMAC** - 960 boulevard Charles Cros - 14123 IFS pour son offre d'un montant total de 989 050,59 HT soit 1 186 860,71 € TTC,
 - **Lot 17 - Installation photovoltaïque** : Entreprise **ETABLISSEMENT LAMOUR** - 545 rue Léon Jouhaux - 50000 SAINT-LO pour son offre d'un montant total de 40 925,00 € HT, soit 49 110,00 € TTC,
- **De dire** que les marchés débiteront à compter de leur notification jusqu'à la fin des travaux d'INTECHMER,
- **De dire** que les crédits sont inscrits au budget principal - Enveloppe n°LC 78909 ACP - Imputation 2313,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE